



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

JANVIER 1988

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'ILE D'ORLEANS

La municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans a fait distribuer dans chaque foyer de l'Île un journal dans lequel est résumé le schéma d'aménagement de l'Île d'Orléans que la MRC a adopté en décembre dernier.

Il s'agit d'une proposition que la MRC a adopté pour des fins de consultation. Cette consultation se déroulera à la mi-février dans différentes municipalités de l'Île.

Au cours de cette consultation, la MRC entendra les citoyens et citoyennes qui auront des commentaires à formuler sur ce schéma.

Le résumé du schéma qui nous a été distribué rappelle les grandes orientations d'aménagement et décrit l'option retenue: soit celle de l'agriculture et du tourisme.

Au delà des mots qui rendent ce schéma extrêmement séduisant, la réalité est assez triste. Et elle se retrouve dans une petite phrase inscrite sous la tête de chapitre intitulée : **L'option d'aménagement retenue.**

On y lit en effet ceci : **"OBJECTIF DE LA MRC: FAVORISER UNE OPTION D'AMENAGEMENT CREATRICE, PRENANT ASSISE SUR LES DYNAMISMES LOCAUX".**

En termes clairs, ceci veut dire que chacune des municipalités décide de faire ce qu'elle veut et que le schéma d'aménagement n'est que vœux pieux. Dans les 104 pages du document du schéma, il n'y a aucune contrainte aux initiatives locales sauf celles que nous imposent des lois provinciales ou les lois municipales. Les premières nous sont imposées; les secondes peuvent facilement être modifiées au gré de chaque municipalité. Donc, la MRC ne propose rien et somme toute, il n'y a pas de plan de développement de l'Île. Il n'y a que la juxtaposition de six règlements municipaux et un discours noble mais sans emprise sur la réalité.

DES VOEUX PIEUX

A titre d'exemple de vœux pieux du schéma : on insiste sur la protection du caractère agricole de l'Île, mais en même temps, on demande au gouvernement de permettre de nouvelles constructions sur des terres agricoles parce qu'il n'y a plus de place pour construire. Saint-Pierre, par exemple, veut permettre de nouvelles constructions résidentielles en zone agricole.

Le développement de l'entrée du pont de l'Île est laissée à l'entière discrétion de la municipalité de Saint-Pierre.

Sous les grands principes que nous livre le document de consultation du schéma, il n'a **AUCUNE CONTRAINTE** imposée par la MRC aux municipalités.

En d'autres termes, l'Île continuera de se développer à la petite semaine, au gré des pressions des développeurs et au bon vouloir de chacun des conseils municipaux.

Et toute cette philosophie repose sur la sacro-sainte autonomie locale. On oublie que si le zonage agricole n'avait pas été imposé par une instance supérieure, l'Île aurait été livrée aux spéculateurs.

Si la MRC n'est pas capable de se donner un projet collectif contraignant pour tous, rien n'empêchera que, d'ici dix ans, cette route tranquille de quarante deux milles ne soit qu'une suite ininterrompue de maisons et l'entrée de l'Île un vaste centre commercial. Et tout ceci, au nom "**d'une politique d'amélioration qui traduit à la fois un besoin de qualité de vie, de respect de l'environnement et le développement économique**" (Résumé du schéma d'aménagement, p. 3).

Bernard Dagenais
Maire

ASSEMBLEES PUBLIQUES DE CONSULTATION SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le 15 février 88, 19h30, à la salle communautaire de Saint-Laurent pour les municipalités de Saint-Laurent et de Saint-Jean;

Le 16 février 88, 19h30, à la salle communautaire de Sainte-Famille, pour les municipalités de Saint-François et de Sainte-Famille;

Le 17 février 88, 19h30, à la salle communautaire de Sainte-Pétronille, pour les citoyens et citoyennes de cette municipalité;

Le 18 février 88, 19h30, à la salle communautaire de Saint-Pierre, pour les citoyens et citoyennes de cette municipalité.

NOUVELLES BREVES

***Pour promouvoir le tourisme à l'Île d'Orléans, la MRC a délégué son préfet, Claude Picard, maire de Saint-Laurent, pour faire partie du conseil d'administration de la Corporation de Développement de la Région touristique du Grand Québec.

L'Île d'Orléans s'associe donc à la Communauté urbaine de Québec et aux municipalités de la Côte de Beaupré et de la Jacques Cartier pour développer une approche touristique commune.

***La municipalité de Sainte-Pétronille a adopté un règlement lors de sa dernière réunion l'autorisant à participer au transport adapté.

Il s'agit du renouvellement de l'entente que les municipalités de l'Île ont signée permettant qu'un autobus spécial prenne en charge, à l'intérieur de l'Île, les personnes handicapées.

Toute personne handicapée peut utiliser ce transport pour se rendre à Québec.

Il en coûte annuellement un peu moins de 1000\$ par année à la municipalité pour assurer un tel service. On ne sait jamais à quel moment l'un ou l'autre d'entre nous pourra en avoir besoin.

***La conseillère Lise Drolet a été nommée maire suppléante pour une période de trois mois.

***La municipalité a autorisé la confection de meubles additionnels pour la bibliothèque. Nous vous rappelons que la bibliothèque vous est toujours accessible.

***Monsieur Richard Emond a été nommé garde feu municipal pour la période d'un an.

POUR CEUX ET CELLES QUI PRATIQUENT LE SKI DE FOND

Voici la carte de la piste de ski de fond. Nous espérons que vous profiterez pleinement de l'hiver, en pratiquant votre sport favori au milieu des pommiers et des bois. Nous rappelons aux propriétaires de motoneiges ou de véhicules tout terrain de ne pas utiliser la piste de ski de fond.

PISTE DE SKI DE FOND
SAINTE-PÉTRONILLE

